



CONVOCATION

Vous êtes priés de bien vouloir assister à la séance du
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 08 FÉVRIER 2022 À 20h
(Salle du Conseil en Mairie)

ORDRE DU JOUR :

1 - FINANCES COMMUNALES

1. Budget Communal - Investissement avant le vote du budget 2022

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements jusqu'à l'adoption du budget 2022, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021.

2. Budget Gestion du Château - Investissement avant le vote du budget 2022

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements jusqu'à l'adoption du budget 2022, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021.

3. Indemnités de fonction de Conseillers Municipaux

Suite aux délibérations n° 2021_12_074D et 2021_12_075D du 15/12/2021 relatives aux indemnités de fonction de conseillers municipaux, le Préfet, dans le cadre du contrôle de légalité, nous informe que ces délibérations ne sont pas accompagnées d'un tableau annexe qui récapitule l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal et donc entraîne leur illégalité.

Le conseil municipal doit abroger ces délibérations et délibérer à nouveau.

a. Conseillers municipaux titulaires d'une délégation

Allouer une indemnité de fonctions à Madame Mireille AUBERT, Conseillère Déléguée aux Affaires Scolaires.

b. Conseillers municipaux non titulaires d'une délégation

Allouer une indemnité de fonctions à Madame Anaïs ISABEL, Conseillère Municipale.

4. Mobilier Monument Historique

Proposition de restauration du cadre original en bois sculpté, doré et peint bordant le tableau représentant l'ermite Montanus recevant la visite de Saint Rémy et de l'évêque de Viviers, objet de la fin du 17^{ème} siècle inscrit au titre des monuments historiques.

Demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône Alpes (Direction Régionale des Affaires Culturelles), du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Ardèche.

2 - COMMISSIONS MUNICIPALES

La délibération n° 2021_12_073D du 15/12/2021 relative à la désignation des membres des commissions municipales comporte des erreurs et doit être abrogée.

Le conseil municipal doit délibérer à nouveau.

3 - URBANISME

1. Acquisition Foncière

Acquisition foncière des parcelles cadastrées :

- AT353 sise la Plaine du Cours, d'une superficie de 1 899 m²,

- AT355 sise la Plaine du Cours, d'une superficie de 3 509 m²,

composant le terrain de foot annexe afin de les intégrer dans le domaine communal.

2. *Acquisition Foncière*

Acquisition foncière des parcelles cadastrées :

- AL1136 sise Garrigas, d'une superficie de 105 m²,
 - AL126 pour partie sise Garrigas, pour une superficie de 64 m²,
- afin de créer le chemin d'accès pour les 3 lots du lotissement Lichère/Garigas II.

4 - DIVERS

Point non soumis à délibération

1. *Projet ORANGE/TOTEM NEW DEAL*

Présentation du projet d'implantation d'une antenne 4G sur le parking de l'espace Baugalie.

SAINT-MONTAN, le 03 février 2022

Le Maire,
Christophe MATHON

